

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE
49, Avenue Taieb M'hiri
1002 Tunis Bélvédère
Tel: 71796744 - Télex : 14063

-----*-----

Le: 22/05/2013

Bureau Régional de: TUNIS NORD

Employeur N°: 321621- 66 ASSOCIATION BEITY ASSOCIATION
5 AVENUE KHEREDDINE PACHA
1002 TUNIS BELVEDERE

NOTIFICATION D'AFFILIATION

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint un certificat de votre affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale que vous devez afficher sur les lieux de travail conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi 60/30 du 14 Décembre 1960, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

J'attire votre attention sur le fait que votre numéro d'affiliation doit figurer dans toutes vos correspondances avec la C.N.S.S

REPUBLIQUE TUNISIENNE

-----*-----

Ministère des affaires sociales, de la solidarité
et des travailleurs Tunisiens à l'Etranger

Bureau Régional de: TUNIS NORD

CERTIFICAT D'AFFILIATION
A LA CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE
Loi n° 60-30 du 14/12/1960 art 39 alinéa 1
Loi n° 94-28 du 21/02/1994 art 4

Le Président Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale soussigné, certifie que: ASSOCIATION BEITY ASSO

est affilié(e) à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale au titre du régime légal de sécurité sociale et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles sous le n°: 321621 - 66

avec effet du: 01/04/2013

TUNIS LE: 22/05/2013

P/ LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL


Sous-Directeur Service



NB: Le Présent certificat d'affiliation doit être affiché sur les lieux de travail:
Art 39 Alinéa 1 de la loi 60-30 du 14/12/1960